

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-12-17-004

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	<i>PRESENTS / ABSENTS</i>	<i>PROCURATION A</i>		<i>PRESENTS / ABSENTS</i>	<i>PROCURATION A</i>
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	L. RAVEROT	Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	V. BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD-COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine CHAMARD-COQUAZ

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieu

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par délibération n°2025-06-25-003 en date du 25 juin 2025,

Il est rappelé que le recrutement d'un fonctionnaire, d'un agent contractuel, la modification de la durée hebdomadaire ou la modification du ou des grade(s) afférents à un emploi, nécessitent des créations ou des modifications régulières de postes.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements en promotion interne et la réussite d'un concours de la Fonction Publique Territoriale.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. En cas de création de postes, l'avis du Comité Social Territorial n'est pas nécessaire mais la présente délibération lui a été soumise par souci de transparence.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20251217-2025-12-17-004-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

S'agissant des modifications de poste :

- Un poste de responsable de la bibliothèque, de catégorie B, ouvert au grade d'assistant de conservation du patrimoine, à temps complet est modifié pour devenir un poste de responsable de la bibliothèque, de catégorie A, ouvert au grade de bibliothécaire, à temps complet pour une durée de 35 heures.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'Accepter les propositions de Madame La Maire et de fixer le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter 18 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20251217-2025-12-17-004-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025